

BON DE SOUSCRIPTION



C'est vert et c'est pas cher !

ENRGIA ENERGIE CATALANE
SAS au capital de 300 000 € - RCS Perpignan SIREN 892 701 789
Siège Social : 22 Route du Col de Sous, 66230 Prats de Mollo
Service adhésion : +33 (0) 411 960 119 ou contact@llum.fr
Du lundi au vendredi de 9h - 12h / 13h30 - 17h30

Offre exclusive portée par :



Offre Prix de marché

Segment C2
PS>250kVA

LLUM délivre un certificat d'origine - Vous pourrez communiquer auprès de vos clients sur votre démarche
L'offre LLUM est référencée par l'administration française pour les démarches RSE

Tarifs fixes jusqu'au 31/07/2025

Puissance souscrite (kVA)	Electron
Abonnement	72 €/an/PDL
Pointe	570,00 €/MWh
HPH	470,00 €/MWh
HCH	310,00 €/MWh
HPE	215,00 €/MWh
HCE	185,00 €/MWh

tarification estivale

	Capacités
Pointe	5,00 €/MWh
HPH	5,00 €/MWh
HCH	5,00 €/MWh
HPE	5,00 €/MWh
HCE	5,00 €/MWh

CEE	0,00 €/MWh
GO	inclus

Référence Acheminement Electricité 30 001 940 536 744 SOCIETE ASS SYND AUTORISEE DU RUISSEAU DE VERT PS 260 kVA CAR annuelle 257 980 kWh	Début de Fourniture 01/01/2023 Fin de Fourniture 31/07/2025
---	--

Contrat avec engagement sur cette période :
du 1/1/2023 au 31/07/2025

- ☒ Je confirme être exempt de tout engagement auprès de son précédent fournisseur d'électricité.
En aucun cas, LLUM ne prendra à sa charge d'éventuels frais liés à un engagement auprès d'un précédent fournisseur d'électricité.
- ☒ Je donne mandat à LLUM pour obtenir du Gestionnaire de Réseau les données de comptage passées et à venir du point de livraison référencé ci avant.

PS	Conso.	
Pointe 1 kVA	290 kWh	0%
HPH 5 kVA	1 710 kWh	1%
HCH 5 kVA	1 480 kWh	1%
HPE 260 kVA	146 050 kWh	57%
HCE 260 kVA	108 450 kWh	42%
	257 980 kWh	
Prix moyen Electron	205,02 €/MWh	
Capas	5,00 €/MWh	
CEE	0,00 €/MWh	
GO	inclus	
Prix moyen hors turpe et taxes	210,02 €/MWh	(seuls les tarifs par poste horaire font foi)

A cette offre il faut rajouter :

Les taxes Accise (ex TICFE), CTA, TCFE
La part Acheminement (Turpe Enedis) - évolution du tarif chaque année, en général en août

Le 08/11/2022	Tampon + Signature du Client + "Bon pour Accord"
	"Bon pour accord"
	Association Syndicale Autorisée Du Ruisseau de Vert MARIE 07430 VERNOS-LES-BAINS N° Siret : 240 000 000 000 000 N° TVA Intra : FR1100000000
Signataire	M. DUCLAUX Marc Président

Règlement via CHORUS

Merci de fournir :

- KBIS
- RIB
- Facture récente

LLUM envoie, après réception de ce Bon pour Accord (engageant), un Contrat à signer (CGV et Conditions Particulières) - cf. projet ci après



CONTRAT
CLIENT PROFESSIONNEL

- ☐ Déménagement
☒ Changement de Fournisseur
☐ Compteur de chantier

ENRGIA ENERGIE CATALANE
SAS au capital de 300 000 € - RCS Perpignan SIREN 892 701 789
Siège Social : 22 Route du Col de Sous, 66230 Prats de Mollo
Siège Social : 22 Route du Col de Sous, 66230 Prats de Mollo

Service adhésion : +33 (0) 411 960 119 ou contact@llum.fr
Du lundi au vendredi 9h - 12h / 13h30-17h30

Coordonnées

Raison sociale : ASS SYND AUTORISEE DU RUISSEAU DE VERT
Nom de l'entreprise :
Forme juridique :
SIRET : 29 070 007 900 012
Code NAF /APE : 4299Z

Civilité :
Nom :
Prénom :
Fonction : Gérant
DUCLAUX
Marc

Adresse : MAIRIE 105 RUE DU CENTRE
Code postal : 07430
Ville : VERNOSC-LES-ANNONAY
Complément d'adresse :

Téléphone Fixe : 0
Portable : 07 83 06 01 77 ou 06 07 65 80 51
E-mail : contact@ducicalasouris.fr ou asadevert@gmail.com

Point de livraison

Adresse : AU RUISSEAU DE VERT
Code postal : 07430
Ville : VERNOSC LES ANNONAY

Ref. Acheminement Electricité : 30 001 940 536 744
14 chiffres indiqués sur votre facture ou votre compteur

Option tarifaire : ☒ Courte Utilisation
☐ Longue Utilisation

Date de prise d'effet : 01/01/2023

Date de fin de fourniture : 31/07/2025

Relevé de compteur :

PTE	HPH	HCH	HPE	HCE

Puissance souscrite kVA :

PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
1	5	5	260	260

Part Fourniture (hors toutes taxes)					
Abonnement (€/mois)	Heures Pleines Hiver	Heures Creuses Hiver	Heures Pleines Été	Heures Creuses Été	Pointe
6	470,00 €/MWh	310,00 €/MWh	215,00 €/MWh	185,00 €/MWh	570,00 €/MWh

Surcoût CEE Part Capacités (€/MWh)					
€/MWh	Heures Pleines Hiver	Heures Creuses Hiver	Heures Pleines Été	Heures Creuses Été	Pointe
0	5,00 €/MWh	5,00 €/MWh	5,00 €/MWh	5,00 €/MWh	5,00 €/MWh

Tarifs HTVA applicables à compter du 01/01/2023
valables jusqu'au 31/07/2025

Les prix mentionnés s'entendent hors toutes taxes. Conformément à nos conditions générales, à cette part fourniture s'ajoutera une part distribution selon le tarif en vigueur d'ENEDIS pour la puissance souscrite.

- Nous autorisons LLUM, fournisseur d'électricité à gérer, pour mon compte, mon accès au réseau de distribution (données techniques, de mesures, de consommations et contractuelles et ce, pour la durée de mon contrat).
- Nous reconnaissons avoir pris connaissance des conditions générales LLUM et la synthèse ENEDIS annexées au présent bulletin et les accepte sans réserve.
- Nous optons pour le règlement des factures par prélèvement automatique sur compte bancaire et nous renseignons le coupon ci-dessous en y joignant un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Nous demandons à bénéficier de la fourniture d'électricité avant le terme du délai de rétractation (14 jours).
- Nous choisissons de recevoir mes factures sous format papier.

Lieu, date et signature du client et cachet de l'entreprise :

A Vernosc-Lès-Annonay,
le 08/11/2022

Association Syndicale Autorisée
Du Ruisseau de Vert
MAIRIE
07430 VERNOSC-LES-ANNONAY
N° Siret : 29070007900012
N° TVA Intra : FR0743007900012

Lieu, date et signature SMART-ELECTRICITE :

St-Jean de Maurienne, le 08/11/2022

SMART-ELECTRICITE
Le Tillet, 60 chemin Plan de l'Arvan
73300 Fontcouverte - La Toussuire
0478 63 65 53
847 638 653 RCS Chambéry
TVA Intracomunitaire : FR13 847 638 653

Mandat de prélèvement SEPA - Paiement récurrent / répété entre le 05 et le 10 du mois

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LLUM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions LLUM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Référence unique du mandat

Adresse du débiteur
Titulaire du compte : ASS SYND AUTORISEE DU RUISSEAU DE VERT
Adresse : MAIRIE 105 RUE DU CENTRE
Code Postal : 07430
Ville : VERNOSC-LES-ANNONAY

Désignation du compte à débiter
Nom de la banque : Banque de France
IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire : FR27 3000 1001 41C0 7100 0000 007
BIC - Code international d'identification de votre banque : BDFEFRPPCCT

Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Créancier : LLUM
22 Route du Col de Sous
66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
Identifiant Créancier SEPA : FR07ZZZ87C3F0

Lieu, date et signature : A Vernosc-Lès-Annonay,
le 08/11/2022

Association Syndicale Autorisée
Du Ruisseau de Vert
MAIRIE
07430 VERNOSC-LES-ANNONAY
N° Siret : 29070007900012
N° TVA Intra : FR0743007900012



C'est vert et c'est pas cher !

ENRGIA ENERGIE CATALANE
SAS au capital de 300 000 € - RCS Perpignan SIREN 892 701 789
Siège Social : 22 Route du Col de Sous, 66230 Prats de Mollo
Siège Social : 22 Route du Col de Sous, 66230 Prats de Mollo

Service adhésion : +33 (0) 411 960 119 ou contact@llum.fr
Du lundi au vendredi 9h - 12h / 13h30-17h30

Entre :

ENRGIA ENERGIE CATALANE société par actions
simplifiée au capital de 300 000 euros, dont le siège
social est situé 22 Route du Col de Sous, 66230
PRATS DE MOLLO LA PRESTE, immatriculée au RCS
de Perpignan sous le numéro SIREN 892 701 798.

Ci-après désignée par LLUM ou le Fournisseur
d'une part,

Ci-après désignés ensemble ou séparément par les « Parties » ou la « Partie »

CONDITIONS PARTICULIERES COMPLETANT LES CONDITIONS GENERALES

Et :

ASS SYND AUTORISEE DU RUISSEAU DE VERT 0 au capital de 0 0 euros
dont le siège social est situé MAIRIE 105 RUE DU CENTRE
07430 VERNOSC-LES-ANNONAY
immatriculée au RCS de 0
sous le numéro de 290700079

Ci-après désigné par l'Adhérent d'autre part.

ARTICLE 1. OBJET DES CONDITIONS PARTICULIERES

Les présentes Conditions particulières ont vocation à préciser les conditions et modalités spécifiques de la fourniture d'Electricité Locale et Renouvelable et de l'utilisation du Réseau Public de Distribution pour les sites de l'Adhérent listés à l'Article 3.2.

Le contrat entre les Parties est constitué des Conditions Générales de LLUM, des présentes Conditions Particulières ainsi que des Conditions Générales du GRD.

L'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance des Conditions de Ventes de LLUM et les accepte expressément.
En cas de contradiction ou d'opposition, les présentes Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

ARTICLE 2. PERIODE DE FOURNITURE

Le Contrat est conclut pour la période du 1/1/2023 au 31/07/2025.

Il sera reconduit tacitement pour une année en suivant l'évolution des prix du marché.

En cas de résiliation, il vous faudra envoyer un courrier par voie postale ou électronique à votre fournisseur 2 mois avant la date de reconduction de ce dernier.
Les frais de résiliation anticipée sont calculés de la façon suivante :
150 €/MWh x Consommation Annuelle de Référence (MWh) x Durée restante du contrat (en année)

ARTICLE 3. CONDITION DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT

3.1. Prix de l'électricité Locale et Renouvelable

Part fourniture (hors toutes taxes)	Prix unitaire LLUM	
Abonnement Electricité	72 €/an	
Consommation Electricité (HTA > 36 kVA)	Prix électricité	Prix capacités
	Heures Pleines Hiver	470,00 €/MWh
	Heures Creuses Hiver	310,00 €/MWh
	Heures Pleines Eté	215,00 €/MWh
	Heures Creuses Eté	185,00 €/MWh
	Pointe	570,00 €/MWh
	Prix moyen	210,02 €/MWh

Les prix indiqués sont fermes, définitifs et non révisables, notamment non soumis à l'indexation Arenh (Accès Régulé à l'électricité Nucléaire Historique).

Les prix mentionnés ci-dessus s'appliquent indépendamment de la Formule Tarifaire d'Acheminement.

Ces prix s'entendent hors impôts, hors toutes taxes et hors toutes contributions à des fonds divers existants ou nouveaux qui pourraient venir s'ajouter en application d'une disposition légale ou réglementaire.

3.2. Formules tarifaires d'acheminement et puissances souscrites

Les formules tarifaires d'Acheminement et les Puissances Souscrites des sites de l'Adhérent sont définies le contrat client ou dans l'Annexe 1 en cas de multi PRM.

3.3. Conditions de facturation

Les factures sont émises tous les mois sur la base des index relevés ou estimés par ENEDIS, ou par nos soins. Celles-ci sont payables sous 5 jours, de préférence par prélèvement. Dans ce cas, l'Adhérent devra nous transmettre une autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB.

Fait à

Le 08/11/22, en deux exemplaires,

Pour LLUM

David GENER

Président

Pour l'adhérent ASS SYND AUTORISEE DU RUISSEAU DE VERT

M...DUCLAUX Marc

Association Syndicale Autorisée
Du Ruisseau de Vert
MAIRIE
07430 VERNOSC-LES-ANNONAY
N° Siret : 290700079
N° TVA intra : FR150700079

Siège social : 22 Route du Col de Sous – 66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
SAS au capital de 300 000 euros – RCS de Perpignan 892 701 798
« LLUM » est une marque d'ENRGIA ENERGIE CATALANE